

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Carrière

<https://www.cadre21.org/membres/e463c1862eff3c5b1e6036e8>

Date d'obtention : 2021-03-18 18:43:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un outil qui a été développé afin d'uniformiser et encadrer les interventions, de permettre une prise en charge rapide de la situation afin de limiter la propagation du contenu inadéquat. Elle permet un travail de collaboration entre le DPCP, le corps de police et l'établissement scolaire. Elle limite les impacts négatifs chez la victime et sa famille, les témoins et l'instigateurs. Elle favorise et optimise le sentiment de sécurité et de bien-être chez les jeunes, leur famille et les intervenants scolaire. Cela permet également d'avoir une approche de responsabilisation de sensibilisation plutôt que judiciaire en premier lieu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre de savoir quoi faire lorsqu'une situation comme celle ci se présentera. Elle me permet également d'avoir un sentiment de compétence et d'assurance envers les interventions à priorisées et effectués. Cela aidera grandement sur le "terrain" car c'est un outil clé en main. Je me sens plus outillée face à l'approche à adopter envers les différentes personnes concernées par la situation, autant la victime, les témoins et l'instigateur. Cela me permettra de me sentir plus en contrôle de la situation et m'assurer de faire les interventions nécessaires pour assurer le bien être de tous dans le cadre de nos fonctions professionnelles au sein de l'établissement scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Tout d'abord, m'assurer que ce soit un intervenant scolaire qui a reçu la formation qui utilisera la trousse. Ensuite, appliquer la directive qui consiste à ne pas tenter de voir les images et ou vidéos dénoncées et utiliser la trousse. Je vais m'assurer de bien prendre le temps de respecter chacune des étapes proposées dans la trousse.